

Paris, le 14 avril 2014,

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE 2014

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de BOURBON sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) qui se tiendra le mardi 20 mai 2014 à 15h00 à l'Eurosites George V, 28 avenue George V, 75008 Paris.

L'avis préalable à l'Assemblée Générale Mixte comportant l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions qui seront soumis au vote des actionnaires ainsi que les modalités de participation à cette Assemblée, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 11 avril 2014.

Cet avis est disponible sur le site Internet de la Société :

<http://www.bourbon-online.com/fr/finance/espace-actionnaires/assemblee-generale/assemblee-generale-mixte-2014>

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont intégrés dans le Document de référence 2013, également disponible sur le site internet de la Société, et tenus à la disposition des actionnaires selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, au siège social de BOURBON, 33 rue du Louvre, 75002 Paris.

Les autres documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte seront tenus à la disposition des actionnaires, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.